

République Française		
Département de l'Hérault		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	19 Septembre 2016	Séance du : 28 Septembre 2016
		L'An Deux Mille Seize, et le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PERET, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<b>Votes</b> : 39	
Présents : 33	Pour : 39	
Absents : 7	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Martine VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (VILLENEUVETTE).

Absents représentés :

Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault),  
M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault),  
M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault),  
M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Bernard COSTE (Octon),  
M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),  
Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par Mme Martine VALENTINI, suppléante (Valmascle).

**Objet : ZAC de la SALAMANE – Acquisition de la parcelle cadastrée BV 171, propriété de la commune de Clermont l'Hérault.**

Monsieur BRUN informe les membres du Conseil Communautaire que la ZAC de la Salamane comprend dans son périmètre la parcelle BV 171 qui recouvre un chemin rural totalement désaffecté à ce jour, d'une contenance de 215 m<sup>2</sup> et propriété de la Commune de Clermont l'Hérault.

Afin que la surface de cette parcelle puisse être intégrée à la ZAC de la Salamane, en partie sur le lot 1 et en partie sur les parties communes, la Communauté de communes du Clermontais doit procéder à son acquisition.

Monsieur BRUN précise que par des estimations des 3 mai 2013 et 28 juin 2016 le Service des Domaines a évalué cette parcelle BV 171 à 6 € HT/m<sup>2</sup>.

Compte tenu de l'intérêt économique de la ZAC de la Salamane, la commune de Clermont l'Hérault a délibéré en date du 28 mai 2013 en faveur de la cession de cette parcelle à la Commune de communes du Clermontais pour l'euro symbolique.

Monsieur BRUN propose au Conseil communautaire de délibérer en faveur de l'acquisition de la parcelle cadastrée BV 171, sise sur la commune de CLERMONT L'HERAULT, d'une surface de 215 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique.

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BV 171 sise sur la commune de CLERMONT L'HERAULT, d'une surface de 215 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique, les honoraires et frais d'actes seront à la charge de la Communauté de Communes du Clermontais.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20160930-2016-09-28-01-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2016  
Date de réception préfecture : 04/10/2016